

- Membres du Conseil d'administration
- Bourgmestres des communes membres

Rodenbourg, le 04.12.2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du conseil d'administration, qui se tiendra

**dans la salle des commissions N° 2 au sous-sol de la mairie de Niederanven,
18 Rue de Ernster L-6977 Oberanven,
le lundi, le 16 décembre 2024 à 19.00 heures**

ORDRE DU JOUR

1. **Informations générales**
2. **Statistiques** (20241216 Statistiques)
3. **Registre de demandes** (20241216 Registre de demandes)
4. **Registre aux délibérations**
5. **Divers**
 - 5.1. **Nouvelle offre DPO de Consultis.**

Les dossiers de l'ordre du jour sont à votre disposition à l'office social et dans le dossier électronique du conseil d'administration.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frank KIRSCH, président.



Secret professionnel

Art. 21. Toute personne qui, à un titre quelconque, participe aux activités d'un office social, obtient ou reçoit communication de données personnelles, est tenue au secret professionnel aux conditions et sous les peines de l'article 458 du Code pénal.